



Réglementation tarifaire 2025 applicable aux enfants et adolescents ainsi qu'aux adultes domiciliés dans le canton de Berne et séjournant dans une école spécialisée, dans un foyer ou un centre de jour ou travaillant dans un atelier

A partir du 1er janvier 2025, les montants suivants doivent être facturés aux enfants/adolescents et aux adultes domiciliés dans le canton de Berne qui séjournent dans votre institution, respectivement à la personne ou à son représentant légal :

1 Enfants et adolescents (CIIS, domaines A et D)

1.1 Mesure ordonnée et financée par l'APEA ou par un tribunal des mineurs :

- **Foyer et internat**
Frais annexes **uniquement**

1.2 Mesures sur une base volontaire, y compris mesures de pédagogie spécialisée :

- **Foyer et internat**
Frais annexes **uniquement**
(Les éventuelles contributions des représentants légaux ayant une obligation d'entretien sont fixées au cas par cas par l'Office des mineurs (OM) et facturées directement aux représentants légaux.)
- **Externat**
CHF 9.50 par jour pour la prise en charge de midi (repas inclus) + frais annexes

2 Adultes ayant droit à une rente AI (CIIS, domaine B)

- **Foyer**
CHF 135.00 par jour de présence + frais annexes
CHF 65.00 par jour d'absence (cf. définition du jour d'absence ci-dessous)
CHF 120.00 par jour d'absence en raison d'une hospitalisation
(Pour les personnes qui perçoivent des prestations complémentaires en dehors du canton de Berne, la participation aux frais peut différer.)

Journée d'absence : définition

On entend par jour d'absence une absence de 24 heures un jour donné, les jours incomplets n'étant pas retenus

Exemples :

Si une personne est absente de vendredi midi à dimanche soir, on compte **un** seul jour d'absence (le samedi).

Si une personne est absente de vendredi midi à lundi midi, on compte **deux** jours d'absence (le samedi et le dimanche).

- **Atelier**

CHF 12.00 par jour pour la prise en charge de midi (repas inclus)

- **Centre de jour**

Si la personne est prise en charge dans le centre de jour pendant 5 heures et plus :
CHF 45.00 par jour (repas inclus)

Si la personne est prise en charge moins de 5 heures dans le centre de jour :
la participation aux frais **est supprimée**

3 Adultes en institution à caractère résidentiel de thérapie et de réhabilitation dans le domaine de la dépendance (CIIS, domaine C)

- **Foyer**

Frais annexes **uniquement**

Les coûts des mesures qui ne peuvent pas être couverts par la participation aux frais demandés aux clientes et aux clients sont en principe à la charge de l'autorité qui les finance, conformément à la garantie de prise en charge des coûts établie par le service de liaison CIIS du canton de Berne.

Exemple décompte mensuel foyer pour une personne adulte (domaine B)

Nombre de jours	Unité de calcul	Tarif	Total	
31	jours civils à CHF	280.00	8'680.00	
Déduction à prendre en charge par le résident				
28	jours de présence à CHF	135.00	3'780.00	
3	jours d'absence à CHF	65.00	195.00	3'975.00
Total de la participation du canton de Berne				4'705.00